

*Direction du personnel  
et des services*

**Décision du 3 juillet 2000 modifiant la décision du 12 février 1998 portant nomination des représentants de l'administration au comité technique paritaire central institué auprès du directeur du personnel et des services**

NOR : *EQU0010104S*

Le ministre de l'équipement, des transports et du logement,

Vu l'arrêté du 11 février 1998 portant désignation des sièges de représentants de l'administration au comité technique paritaire central institué auprès du directeur du personnel et des services ;

Vu la décision du 12 février 1998 portant nomination des représentants de l'administration au comité technique paritaire central institué auprès du directeur du personnel et des services,

Décide :

Est nommée en qualité de représentant titulaire de l'administration au titre des services déconcentrés : Mme Sauvage (Evelyne), directrice départementale de l'équipement de l'Oise, en remplacement de M. Bernard (André).

Fait à Paris, le 3 juillet 2000.

Pour le ministre et par  
délégation :  
*Le directeur du personnel  
et des services,*  
P. Chantereau